

Association d'Animation et d'Echange Culturel Pont Sainte Maxence



Centre Culturel des Musulmans De Pont Sainte Maxence

Quiconque fait à Allah un prêt sincère, Allah le
lui multiplie, et il aura une généreuse
récompense



L'ASSOCIATION

L'association Pontoise d'animation et d'échange culturel (AAEC) fut créée en 2005. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, Le siège social est fixé Mr LARIBI Merzak (Président) chez (Mr AMMOUR Franck Martin) ,4 place DES TILLEULS 60700 Pont-Sainte-Maxence.

Cette association a pour but :

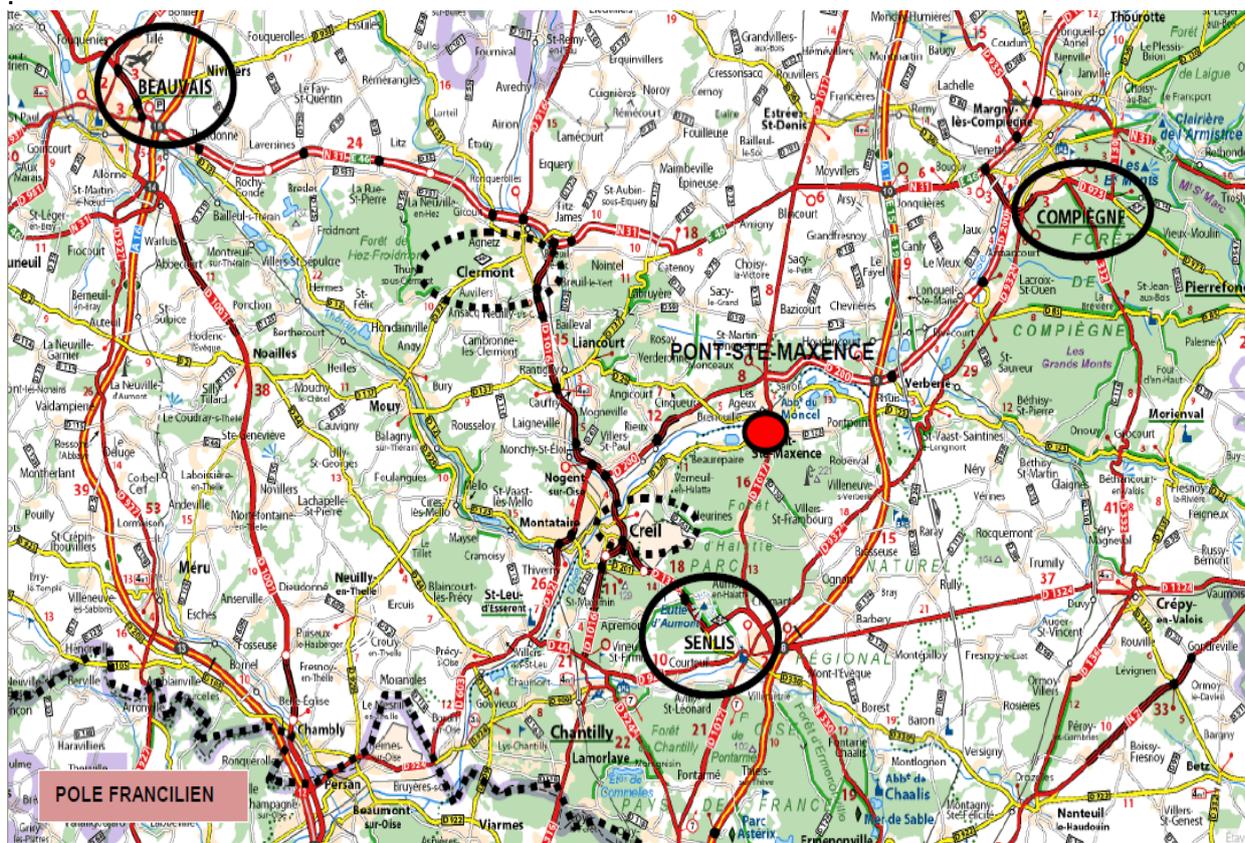
- Faciliter à la communauté musulmane la célébration des fêtes musulmane et l'organisation des activités servant à la consolidation fraternelle dans la communauté musulmane de PONT STE MAXENCE dans le respect des valeurs de la république.
- Organiser des activités socioculturelles ouvertes aux habitants de Pont Ste Maxence : conférences, rencontres sportives, découverte des goûts et des saveurs de l'orient.
- Établir et maintenir des relations amicales avec les autres communautés, associations.
- Découverte de la langue arabe pour tous les âges.
- Promouvoir des activités périscolaires à savoir : activités sportives, soutiens scolaires, séjours linguistiques.

Situation géographique de la ville

Commune de 11 948 habitants (population totale au recensement légal de 2010), Pont-Sainte-Maxence est située dans la partie centre Est du département de l'Oise, dans l'arrondissement de Senlis et le canton de Pont-Sainte-Maxence (chef-lieu).

Elle est distante de la ville préfecture (Beauvais) d'environ 55 km. Pont-Sainte-Maxence s'inscrit au cœur du triangle urbain Beauvais - Compiègne (25km) - Senlis (12 km), situation stratégique confirmée par le passage d'axes routiers majeurs (A1, RD 200, RD 1017) à l'échelle du département. Dans ce contexte territorial dynamique, il est à signaler la proximité géographique du pôle francilien qui influence le quotidien de la partie Sud de l'Oise.

Dans ce contexte, Pont-Sainte-Maxence fait figure de pôle urbain intermédiaire à l'échelle du département au regard de ses principaux services et équipements et de son tissu commerciale



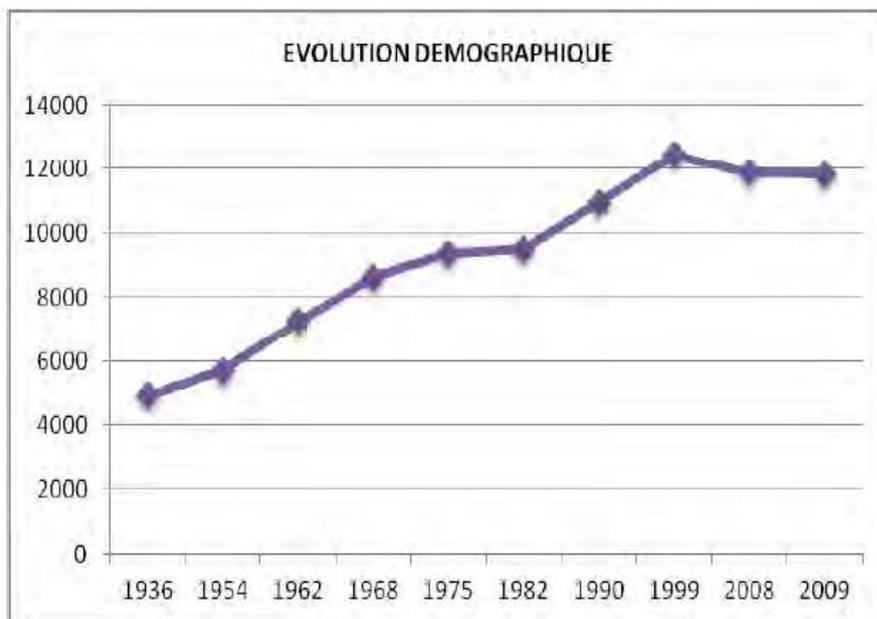
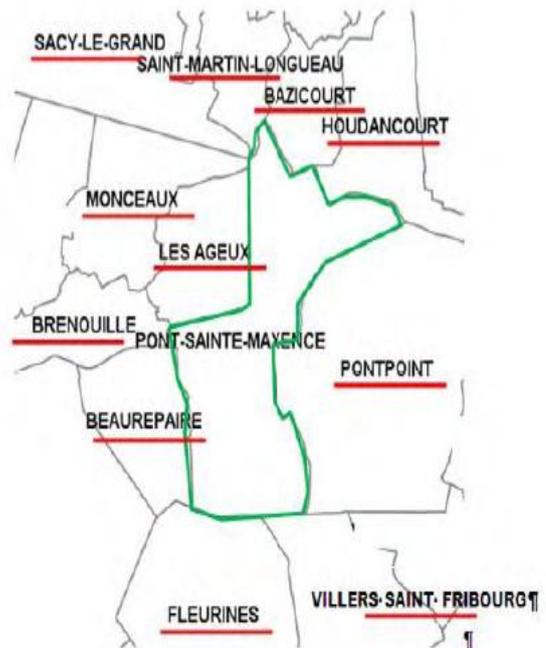
Contexte territorial de Pont-Sainte-Maxence

Sur le plan administratif, Pont-Sainte-Maxence appartient à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, créée en 1998, qui regroupe un total de 17 communes. La Communauté de Communes a approuvé en juin 2011, son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document supra-communal avec lequel le PLU de Pont Sainte-Maxence devra être compatible.



Périmètre de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Le territoire est directement bordé par 11 communes : Bazicourt, Beaurepaire, Brenouille, Fleurines, Houdancourt, Les Ageux, Monceaux, Saint-Martin-Longueau, Pontpoint, Villers-Saint-Frambourg et Sacy-le-Grand.



Pont-Sainte-Maxence est la commune la plus peuplée à l'échelle de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Projet d'achat de lieu culturel :

Pont-Sainte-Maxence — 12 500 habitants — fait partie de ces villes sans lieu culturel où les musulmans sont en quête de reconnaissance officielle

La communauté musulmane disposant à ce jour d'aucun lieu adéquat pour accomplir les 5 prières quotidiennes. La mairie nous loue un local provisoire.

Environ 300 familles pratiquent l'Islam. Aujourd'hui, elles prient dans les mosquées creilloises environ 15 Km, qui à accueillir tous les alentours, finissent par manquer de places.

Pour répondre à leur demande, nous avons le projet d'ouvrir un lieu de culturel dans notre commune.

Notre association, se lance, aujourd'hui, dans un nouveau et long parcours du combattant. Après plusieurs mois de recherches, les membres de l'AAEC sont sur le point d'acquérir un bien immobilier pour répondre à ce besoin. Il s'agit d'un édifice d'une surface d'environ 600 m² situé à Pont sainte Maxence et proche de la gare, des quartiers et des habitations. Le coût d'acquisition, a été estimé à 128 000 euros hors option de construction (décrite dans la suite du document). L'idée première est de financer le bien par les musulmans vivant Pont sainte Maxence. La contribution des maxipontains s'engagent à faire des dons sur les années 2014/2016 permettra rapidement de réunir les fonds et enfin d'avoir un lieu de culturel approprié à Pont sainte Maxence. A ce jour plus d'une cinquantaine de personnes se sont déjà engagées à verser des dons sur le courant de l'année 2014/2015. Le propriétaire du bien a accordé à l'association un délai pour réunir les fonds.

Au-delà de cette collecte locale et afin de réunir toutes les chances possibles pour l'aboutissement de ce noble projet.

l'AAEC fait appel à tout donateur et bienfaiteur souhaitant contribuer à sa réalisation.

Le Prophète (PBSL) disait «

L'image des croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unissent les uns aux autres est celle du corps ; dès qu'un de ses membres se plaint de quelque mal, tout le reste du corps accourt à son secours par la veille et la fièvre. »

(Hadith rapporté par Anas Ibn Bashir).

DESCRIPTION DU PROJET :

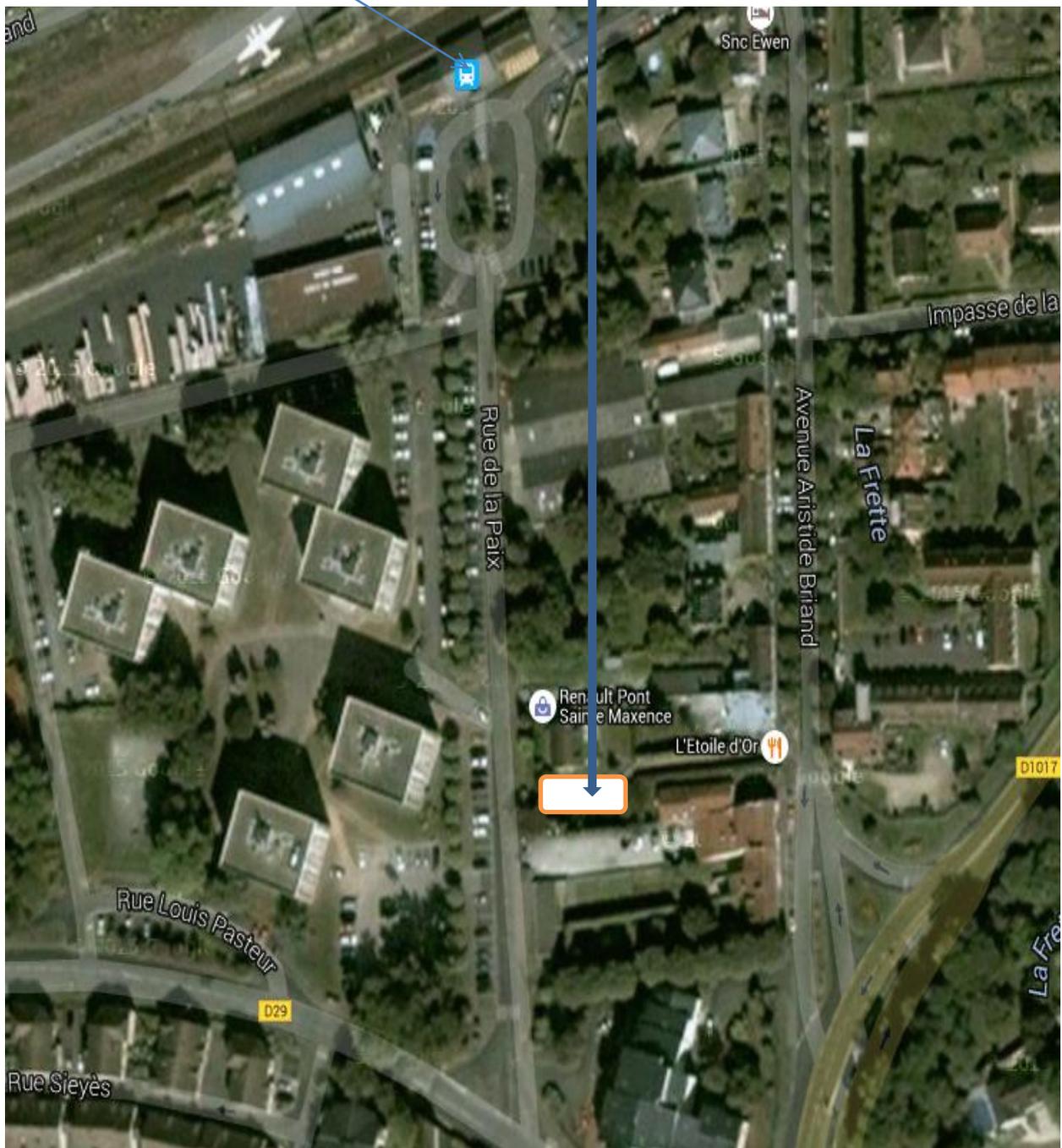
Etape 1 :

L'AAEC a l'intention de signé un compromis de vente en vue de l'acquisition d'un local de 100 m², avec 600 m² terrain (environ), pour un montant de 128000 € hors frais de notaire. L'acte stipulant le compromis de vente entre l'ANEC et le vendeur sera signé auprès de Maître Lecointe Jean Paul, notaire à Pontpoint 60700 (Oise.). Le propriétaire a accordé à l'association un délai court pour réunir les fonds et conclure la transaction.

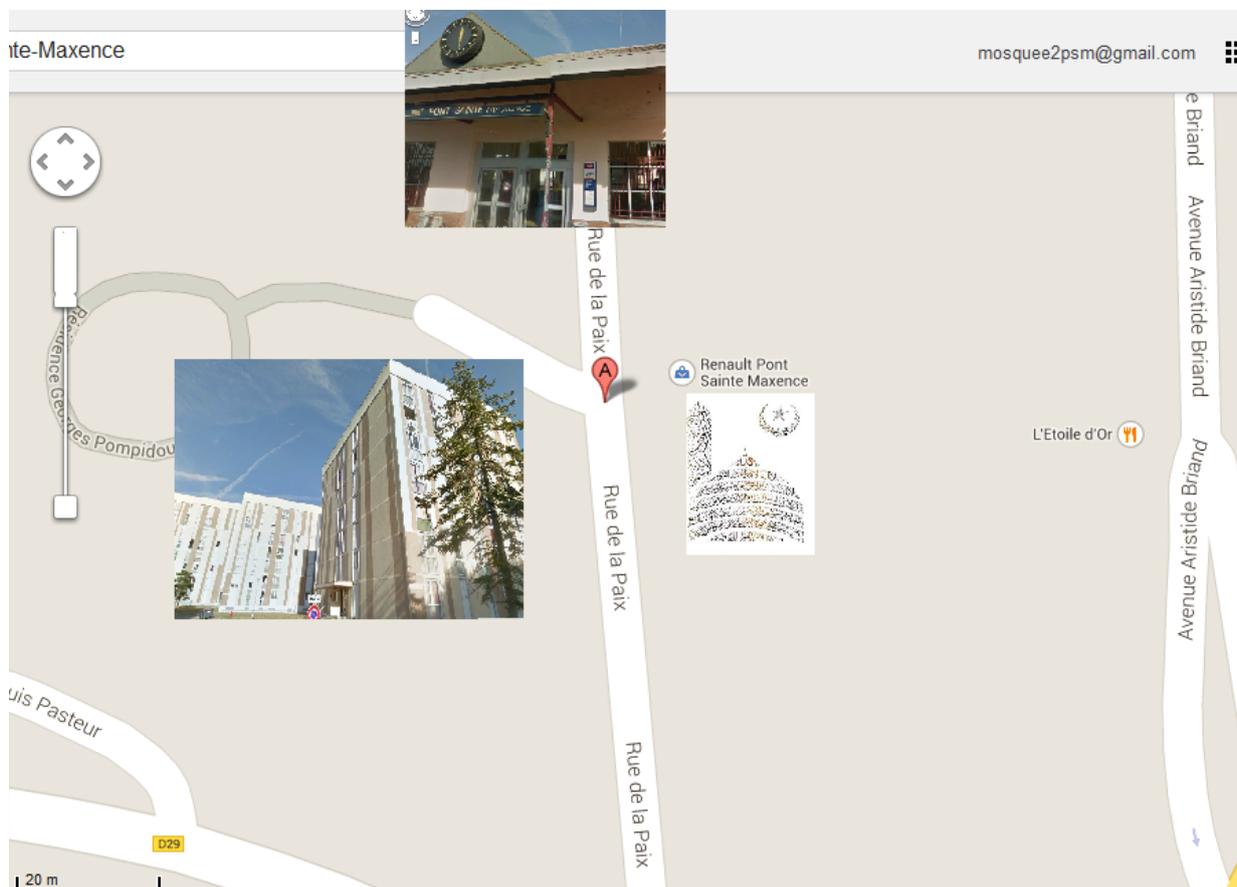
Le bien en question se situe à Pont-Sainte-Maxence, rue de la paix (60700), proche de la gare.

La générosité des musulmans de Pont-Sainte-Maxence ne suffira pas. Des collectes sont aussi organisées dans les mosquées voisines

Local + le terrain, 21 rue Aristid Brillant/Rue de la Paix
Gare



Rue de la Paix, 60700 Pont Ste Maxence Local et le Terrain 600 m²



Rue de la Paix Pont Sainte Maxence 60700

Terrain 602 m²



Terrain 602 m²



Association d'animation et d'échange culturel- 4 place DES TILLEULS 60700 Pont-Sainte-Maxence.
<http://mosquee-psm.tumblr.com> - mosquee2psm@gmail.com Tel : 06 82 79 41 13 / 06 68 02 84 74

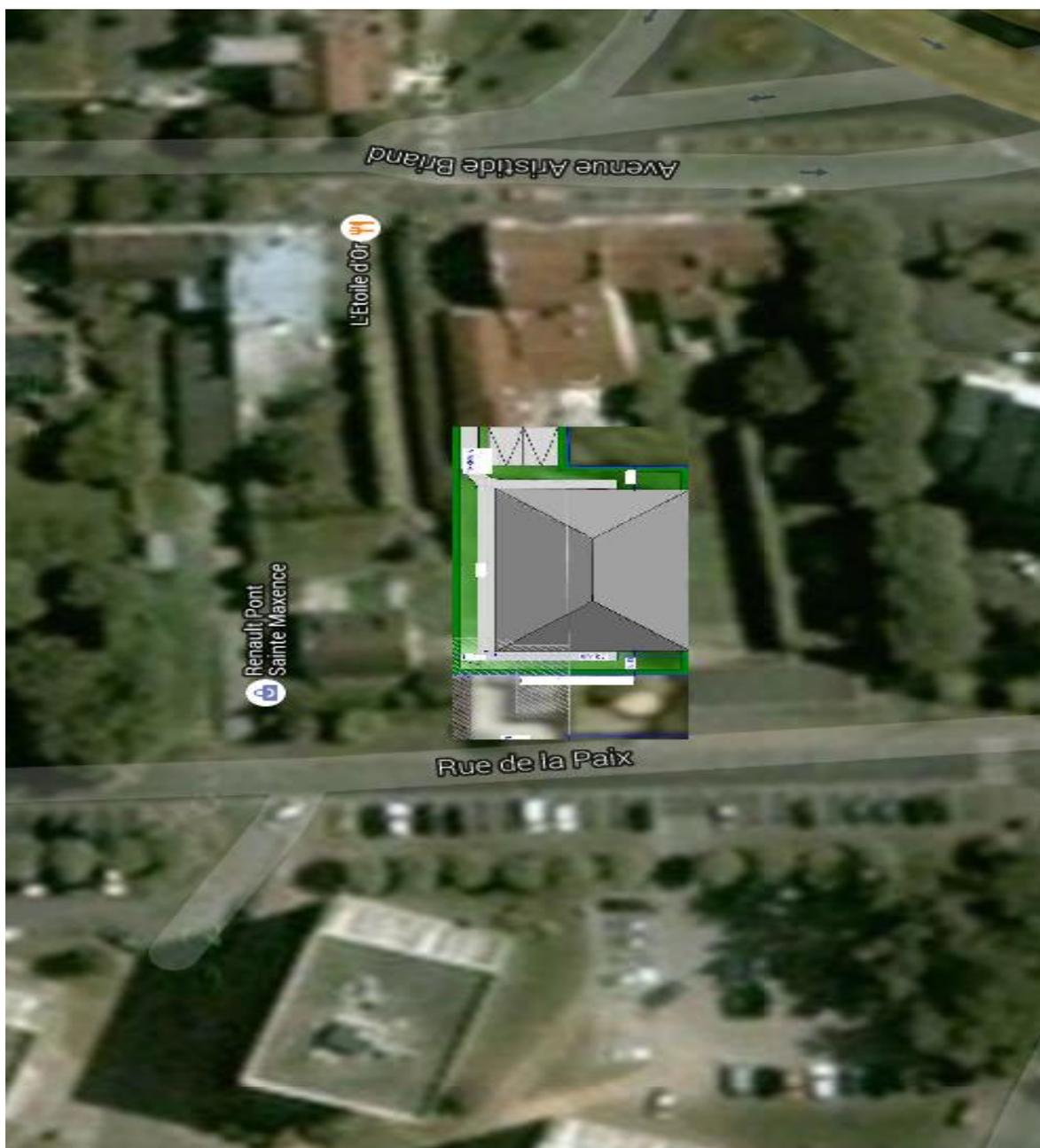


La situation géographique de la mosquée lui permet de bénéficier des places de stationnement du quartier Pompidou.

Une vingtaine de places sont disponibles le long de la route vers la gare

Etape 2 : Construction d'un nouvel édifice pour les salles de prières

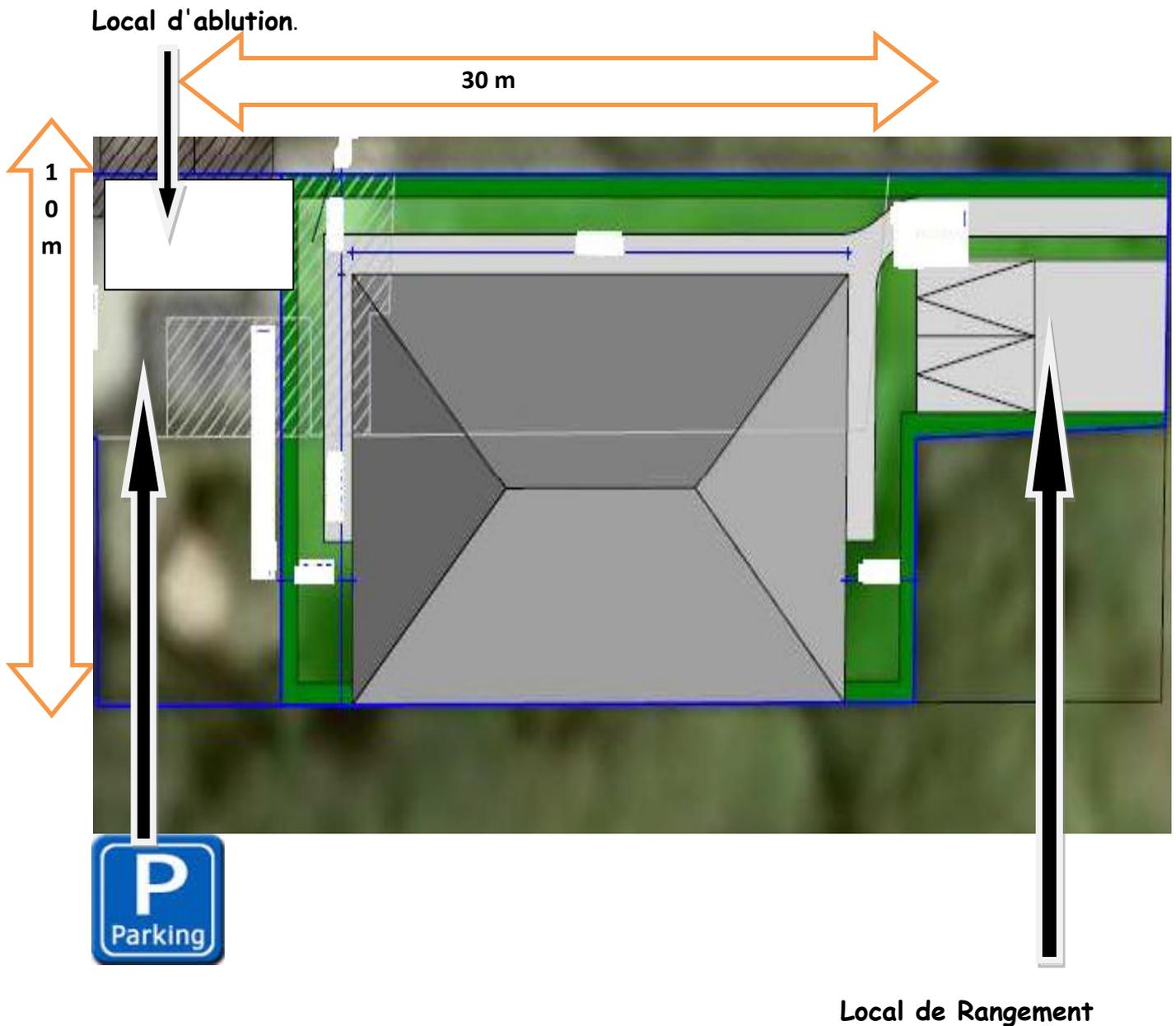
Cette option consiste à utiliser le terrain de 600 m² pour construire un nouvel édifice pour les salles de prière et sanitaires avec places de parking.
La surface habitable sera utilisée pour les salles d'enseignement de 300 m²



Le facteur déterminant le choix entre ces deux options sera bien évidemment la capacité financière à l'issue de la période de collecte de fonds.

Etape 1 est bien évidemment moins coûteuse mais offre une capacité d'accueil beaucoup plus réduite.

Etape 2 a l'avantage de permettre l'accueil des fidèles dans une construction neuve avec une capacité d'accueil beaucoup plus importante.



CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

1- Surface et capacité de la mosquée

La surface totale du terrain est d'environ 600 m²

Capacité : **Entre 100 et 300** fidèles selon les options de transformation

2- Coût du projet

Etape 1 :

o Acquisition du bien pour un coût de 128 000 € sans frais de notaire et frais de raccordement d'eau et électricité.

Etape 2

o Option 1 : Rénovation du bien sans nouvelle construction estimée à 30 000 €

o Option 2 : Construction d'un nouvel édifice à estimer (en cours d'études)

3- Financement de la mosquée

L'idée première est de financer le bien par les musulmans vivant à Pont Sainte Maxence. La contribution de 50 personnes qui s'engagent à donner des dons sur l'année 2014/2015 permettra rapidement de réunir les fonds et enfin d'avoir un lieu de culte approprié à Nogent. A ce jour plus d'une cinquantaine de personnes se sont déjà engagées à verser des dons sur le courant de l'année 2014/2015.

Au-delà de cette collecte locale l'association fait appel à tout donateur et bienfaiteur souhaitant contribuer à la réalisation de ce noble projet.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour apporter leur contribution à l'édification de la maison d'Allah : l'acquisition et l'aménagement d'un lieu de culte sur la ville de Pont Sainte Maxence

4- Échéances

L'échéance de règlement est fixée au 01 septembre 2015. La collecte suffisante des fonds nécessaires à la signature de l'acte authentique avant cette date permettrait de finaliser l'acquisition avant l'échéance.



PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Pôle Jeunesse, Sports et Vie associative
13 rue Biot BP 10584
60995 BEAUVAIS
Affaire suivie par : Mmes De Arzojo et Debonier
Tel : 03 44 06 48 00 Fax : 03 44 06 09 26



Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W604082594

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de l'Oise

donne récépissé à Monsieur le Président
d'une déclaration en date du : 14 août 2014
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE, STATUTS

dans l'association dont le titre est :

ASSOCIATION D'ANIMATION ET D'ECHANGE CULTUREL

dont le nouveau siège social est situé : 4 place des Tilleuls
60700 Pont-Sainte-Maxence

Déclaration prise(s) le(s) : 11 juillet 2014

Pièces fournies : Liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Beauvais, le 16 août 2014

Le chef du pôle jeunesse,
sports et vie associative,
par intérim

Rémi GARDIN

Loi du 1er juillet 1901, article 2 - et 5 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 2

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tout les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements sont déclarés sur formulaire prévu à cet effet au greffe de la sous-préfecture ou au greffe de la sous-préfecture ou au greffe de la sous-préfecture ou au greffe de la sous-préfecture.

Loi du 1er juillet 1901, article 2 - et 5 et 7

Devant paraître dans un journal de 1000 francs par an, et, en cas de création, avant que soient publiés les statuts de l'association.

Article 2

Le chef du pôle jeunesse, sports et vie associative, par intérim, a reçu la déclaration relative à la modification des statuts de l'association d'animation et d'échange culturel, par intérim, et a constaté que les modifications déclarées sont conformes à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

La loi du 1er juillet 1901, article 2, et le décret du 16 août 1901, article 2, ont été appliqués à la déclaration relative à la modification des statuts de l'association d'animation et d'échange culturel, par intérim, et a constaté que les modifications déclarées sont conformes à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Faire un don

Plusieurs moyens de paiement sont possibles pour faire un don :

1) Par Achat le M2 :

1 m2 vaut 178 euros

2) Prêt d'argent :

Prêter à l'association de l'argent sans intérêt sur 2,3 à 4 ans

3) Par virement bancaire :

Prendre un acte entre eux et ALLAH pour vous donner une somme bien définie dans 1 mois, 6 mois, 1 an

4) Par virement bancaire :

Titulaire du compte : Association d'animation et d'échange culturel

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1562 9026 6800 0202 2190 177

Code banque : 15629

Code guichet : 02668

Numéro de compte : 00020221901

Clé RIB : 77

Domiciliation : CCM PONT SAINTE MAXENCE

5) Par chèque :

A faire l'ordre de l'Association d'animation et d'échange culturel

A envoyer à l'adresse : Association d'animation et d'échange culturel, 4 place des Tilleuls 60700 Pont-Sainte-Maxence

6) En espèces en nous rencontrant à l'adresse :

Rue du 8 mai 1945, 60700 Pont-Sainte-Maxence

7) Voir notre Blog :

<http://mosquee-psm.tumblr.com>

8) Contact: mosquee2psm@gmail.com

Mers : K. SAÏD : 06 68 02 84 74

L. MERZAK : 06 82 79 41 13